

FORMATION PRAP 2S



FORMATION PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP) 2S (SANITAIRE ET SOCIAL)



Objectifs :

Le stagiaire est capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité, auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles.

Public cible :

La formation PRAP 2S est ouverte à tout salarié du secteur sanitaire et social concerné par la prévention des risques liés à l'activité physique.

Pré-requis : aucun

Contenu :

- Être capable de caractériser l'activité physique de sa situation de travail.
- Être capable de situer l'importance des atteintes à la santé (AT/MP) liés à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel de l'entreprise.
- Être capable de caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
- Être capable de détecter les risques d'atteintes à sa santé et de les mettre en lien avec les éléments déterminant son activité physique.
- Être capable de proposer des améliorations de sa situation de travail à partir des déterminants identifiés, de participer à leur mise en œuvre et à leur évolution.
- Être capable de limiter les risques liés à la manutention manuelle en appliquant les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort.

- Être capable de maîtriser les principes de mobilisation des personnes.

Moyen d'encadrement :

Formateur PRAP certifié par l'INRS.

Moyes pédagogiques :

Formation essentiellement pratique sous le contrôle de la CARSAT et de la médecine du Travail, avec utilisation des moyens pédagogiques reconnus, basés sur le programme de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

Durée :

28 heures de face-à-face pédagogique en 4 jours non consécutifs répartis sur 4 semaines en tenant compte des contraintes de l'entreprise. Travail intersession.

Nombre de participants :

4 personnes minimum > 10 personnes maximum

Validation :

Certification PRAP 2S ou attestation de suivi de formation dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues de la part d'un acteur PRAP 2S.

Tarif :

Divis sur demande.

Habilité par l'INRS sous le n° : 1487011/2020/
PRAP-2S- 01/O/14



APRÈS LA FORMATION PRAP 2S

Formation MAC ACTEUR PRAP 2S

CFA / CFC Jeanne d'Arc Site Coty

1, Place Germaine Coty
76620 LE HAVRE

Contact :

Frédérique DIOT
Adjointe de Direction
02 35 54 65 80
Fredericke.diot@lyceejeannedarc.org

Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous, nous étudierons les modalités d'intégration et de formation.